s'agit toujours d'une division différente. Étudions donc le crédit n° 148 qui figure à la division de la protection et vise la construction ou acquisition de bâtiments et ainsi de suite. Étudions d'abord ce crédit et nous pourrons passer au suivant.

M. Riley: Le ministre peut-il me dire quelque chose qui servirait de réponse à ma question?

L'hon. M. Mayhew: Sauf erreur, il y a quelque temps existait à Saint-Jean un vivier à saumon, qui a été détruit et que l'on n'a pas cru opportun de réaménager parce qu'il dérangeait des installations portuaires à Saint-Jean même. Il n'en a pas été question depuis que je dirige le ministère, mais nous serons heureux d'examiner de nouveau la question afin de nous rendre compte si la situation a changé.

M. Riley: Je signale au ministre que la chose s'est produite à l'endroit où le vivier se trouvait auparavant. Certains travaux effectués dans le havre ont rendu le réservoir inutile. Mais près du port de Saint-Jean et des amses de la baie de Fundy, il existe bien des endroits propres à l'aménagement d'autres viviers. On pourrait même en établir un dans le havre de Saint-Jean. J'espère qu'en vue de favoriser les pêcheurs de ma circonscription et surtout ceux du havre de Saint-Jean, les autorités songeront sérieusement à cette entreprise.

L'hon. M. Mayhew: La question du vivier à Saint-Jean ne s'est pas présentée depuis que je dirige le ministère ni même depuis que le sous-ministre y est attaché. En réponse au député, j'ai dit que je me renseignerais de nouveau afin de voir si les circonstances avaient changé. Peut-être existe-t-il d'autres endroits où il convient d'effectuer des travaux de ce genre, mais je ne puis rien promettre de plus à l'honorable représentant. L'an dernier, nous avons agrandi l'alevinier de Saint-Jean. Estimant qu'il n'était pas en bon état lorsque je l'ai inspecté, j'ai proposé de l'améliorer. On a donné suite à ma proposition et on a aussi agrandi l'alevinier. Quant à l'autre question, on se renseignera à la première occasion.

M. Riley: Je n'aime guère différer d'opinion avec le ministre ou les fonctionnaires de son service. Je sais qu'ils ne peuvent se rappeler la chose en ce moment, mais je me souviens clairement d'avoir communiqué à un fonctionnaire du ministère les griefs des pêcheurs, qui gagnent leur vie en pêchant le saumon dans le port de Saint-Jean.

[M. le président adjoint.]

M. Stuart (Charlotte): Je voudrais signaler une question au ministre. On l'a peut-être souvent portée à son attention déjà. J'aimerais cependant formuler une proposition au sujet de la grosseur des homards dans les provinces Maritimes. Je songe surtout à la baie de Fundy, car j'ignore quels règlements conviendraient le mieux à d'autres régions des provinces Maritimes. A mon avis, le ministère pourrait demander à ses inspecteurs dans ces provinces d'enquêter, afin de savoir si la majorité des pêcheurs désirent qu'on augmente la grosseur prescrite à l'égard du homard. Je me permets de donner quelques exemples, afin de signaler qu'il conviendrait, à mon avis, d'augmenter la grosseur. Conley Lobster Company, de Saint-André (N.-B.), est le plus important exportateur de homard sur le continent nord-américain. Elle exporte environ 95 p. 100 de son homard aux États-Unis. J'ai toujours cru qu'il fallait satisfaire les clients,-qu'ils aient ou non raison, et leur donner le genre de marchandises qu'ils désirent. Tout récemment, j'ai écrit à l'administrateur de la société. J'aimerais consigner au hansard la lettre qu'il m'a adressée:

En réponse à votre dernière lettre au sujet de la taille minimum des homards, nous vous faisons tenir sous ce pli notre prix-courant de cette semaine en même temps que celui du 19 mars. On peut y voir le grand écart qui existe entre les homards d'une livre et les homards de qualité extra.

Toutefois, ce n'est pas tout. Nous vendons en ce moment nos "poulets" en trop à 35c., c'est-à-dire à un prix inférieur au prix courant sur le marché de Boston. (Je vous fais tenir une copie des prix-courants de ce marché.) Nous vendons des camions pleins de ces "poulets" à des prix inférieurs à ceux de Boston puisque nous recevons plus de homards de cette taille que nous ne pouvons facilement écouler.

W. L. Williamson

On m'a envoyé deux prix-courants. Le premier, que j'ai à la main, est du 29 janvier 1951. On voit que les homards de choix, c'est-à-dire des homards de deux livres ou de deux livres et demie, se vendaient 90c. la livre sur le marché américain, et les "poulets", c'est-à-dire les petits homards d'une livre, 60c. la livre. Le 19 mars, les homards de choix se vendaient 81c. la livre; les "poulets" se vendaient 55c. la livre. Le 23 avril, les homards de choix se vendaient 75c. la livre; les "poulets", 50c. la livre. Le 2 avril, les homards de choix se vendaient 80c. la livre et les "poulets", 55c. la livre.

Le marché américain exige un homard plus gros que celui que nous produisons. Je sais bien que dans certaines régions des provinces Maritimes où l'on met le homard en conserve, la cause du homard plus petit peut se défendre, mais je suis convaincu qu'une enquête menée dans la baie de Fundy établirait à